

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 28 juillet 2022

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 26/07/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents :</b> 8	<b>Présents :</b> Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGÉVA
<b>Votants:</b> 9	
<b>Pour:</b> 9	<b>Représentés:</b> Carole VERGÉ par Florence FROU
<b>Contre:</b> 0	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Absents:</b> Aurore HUGEL
	<b>Secrétaire de séance:</b> Patrice BOUSQUET

### Objet: Modification du prix des repas de la cantine du RPI - DE\_2022\_22

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier les tarifs concernant les repas préparés par la cantine scolaire d'Antugnac pour le RPI ANTUGNAC / LUC SUR AUDE / MONTAZELS. En accord avec les Maires de LUC SUR AUDE et MONTAZELS il propose les tarifs suivants (à compter du 01/09/2022) :

- repas « crèche ».....2.82 € (au lieu de 2.52 €)
- repas « école ».....4.59 € (au lieu de 4.10 €)
- repas « adulte ».....6.00 € (au lieu de 5.36 €)

Soit une augmentation de 12 % (la dernière augmentation date de janvier 2017). Cette révision des tarifs permettra de faire face à l'augmentation des prix d'achat et d'améliorer le filières d'approvisionnement.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré

**DÉCIDE** d'effectuer les modifications de tarifs aux repas préparés par la cantine du RPI ANTUGNAC / LUC SUR AUDE / MONTAZELS comme défini ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_